Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260224-2026_017-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	25

Vote
Mains levées Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 26/02/2026
Et
Publication ou notification du : 26/02/2026

L'an 2026, le 24 Février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de BEVIERE Jean-Noël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2026.
Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, GEFFROY Maryline, GESLAND Françoise, HAMON Marie-Claire, ROBIN Laëtitia, VERE Martine, MM : BONNIOT Thomas (arrivé à 18h33), BROSSAULT Christophe, CADET PASCAL, CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, GEFFRAULT Pierre, HAMELOT Christian (arrivé à 19h23 ayant donné procuration à M. DESILLE), LAMY Jean-Claude, LE GOUEFFLEC Christophe
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BESNOUIN Caroline à Mme GESLAND Françoise, BONAMY Marina à M. BROSSAULT Christophe, LE BIHAN Christine à M. FRIN Joël, RENOU Séverine à Mme BAYON Hélène, MM : FERRE Fabien à Mme ROBIN Laëtitia, GALANT Pierre à Mme AUPIED Sandrine, GASNIER David à M. GEFFRAULT Pierre
Absent(s) : Mmes : BOUVIER Laetitia, SOCKATH Monique

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBIN Laëtitia

2026-017 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION PLANET'JEUNES

Depuis de nombreuses années, la commune a engagé un partenariat avec l'association Planet Jeunes. Celle-ci assure, de manière indépendante et autonome, la gestion d'un Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Ce centre de loisirs est nécessaire pour l'accueil des enfants et la vie quotidienne des familles.
La commune est engagée depuis 2024 dans une démarche d'augmentation progressive de sa participation financière afin de mieux accompagner l'association ainsi que l'évolution des effectifs.

Aujourd'hui, la situation financière de l'association et la consolidation de l'équipe de direction rendent nécessaires une nouvelle hausse de la subvention pour atteindre 57 816€, contre 50 655 € en 2025. Ce montant correspond à une participation de 11€ par journée-enfant sur la base de la déclaration prévisionnelle par l'association Planet'Jeunes des chiffres de fréquentation pour l'année 2026 des enfants argentréens (5256 journées). Si les effectifs constatés sont plus élevés que la prévision, la subvention sera ainsi ajustée à la hausse.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres,

- FIXE la subvention de la commune, pour 2026, à 11 € par journée-enfant, soit une subvention de 57 816 €. Le versement de cette subvention se fera en deux fois : 80% en avril 2026 et le solde en janvier 2027, selon la fréquentation réelle de l'ALSH en 2026.
- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 €, étant donné le déficit de l'association en 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/02/2025
Le Maire
Jean-Noël BEVIERE

Le Secrétaire
Laëtitia ROBIN